



## Production bovine française : -5% pour 2012

L'Institut de l'élevage (Idele) prévoit « une baisse de 5 % de la production de viande bovine en France en 2012 ». L'institut a observé que les exportations soutenues de bovins maigres en 2011 ont eu des conséquences sur les disponibilités en jeunes bovins : les taurillons qui sortiront cette année sont déjà nés. Ils sont moins nombreux que les années précédentes. Pour 2012, la production de jeunes bovins finis devrait se réduire de 4 %. Idele table sur une hausse des exportations en vif de 6% par rapport à 2011. Si c'est prévision se réalise, c'est que la France continuera de faire tourner les industries turques plutôt que ses propres outils... un comportement à l'encontre de tous les débats actuels en faveur de la réindustrialisation nécessaire.

## Salon de l'Agriculture 2012 : Bruno Le Maire vise le dumping social allemand

Lors de la conférence de presse de présentation du Salon international de l'agriculture 2012\* qui s'est tenue ce jeudi 12 janvier le Ministre de l'Agriculture a appelé de ses vœux « une montée en gamme des produits agricoles français »... « à coupler avec un combat à mener sur le terrain de la compétitivité ». Pour ce faire, il estime nécessaire de « réduire le coût du travail » et de mener la « bataille pour une harmonisation sociale en Europe, tout particulièrement en Allemagne qui pratique un véritable dumping social en employant jusqu'à 90 % d'une main-d'œuvre des pays d'Europe de l'Est pour des coûts salariaux de 6 à 7€/h ».

Un an après jour pour jour, cette déclaration semble légitimer la démarche engagée par le Collectif contre le dumping social en Europe animé par le SNIV-SNCP. Le 12 janvier 2011, ce Collectif déposait une plainte en manquement d'Etat contre l'Allemagne auprès des services de la Commission Européenne. Celle-ci ayant été qualifiée de recevable, la plainte est en cours d'instruction : l'Allemagne a été interrogée sur un certain nombre de ses pratiques administratives et nous attendons actuellement le résultat de l'expertise en cours des réponses fournies.

\*Pour sa 49<sup>ème</sup> édition, du 25 février au 4 mars, sur le thème des métiers et des formations, le salon mettra en avant l'enseignement technique agricole qui compte 819 établissements et regroupe plus de 170 000 élèves.

## FNSEA : pour la TVA sociale et contre le dumping

Lors de ses vœux à la presse le 5 janvier dernier, le président de la FNSEA s'est prononcé sur « la nécessité d'instaurer la TVA sociale pour améliorer la compétitivité des exploitations agricoles » ajoutant « dès 1993, nous avons soulevé la question. Comment être plus compétitifs dans nos coûts de production, ainsi qu'à l'aval comme dans le secteur de la viande à fort taux de main-d'œuvre ». Il souligne les difficultés observées « dès lors que la part du coût de la main-d'œuvre atteint 40 % dans le coût des produits. En particulier dans le secteur de la viande, on est à 60% ». Il relève que « la France a perdu ce que l'Allemagne a gagné. Il ne s'agit pas là d'attaquer l'Allemagne, mais de rééquilibrer les choses. » Sur le dumping social, il ajoute « nous ne cautionnons pas la reconduite de l'accord portant sur les contrats d'employeurs obtenue pour la réunification de l'Allemagne de l'Est, ce qui permet aux allemands d'établir des contrats d'embauche à bas coûts. Avec de telles pratiques, l'Allemagne a installé en porcs il y a dix ans, l'équivalent de l'ensemble des ateliers français présents dans tout le Grand ouest ! Il faut mener à Bruxelles la bataille du mieux disant social. »

## Réforme de la redevance sanitaire : report au 1<sup>er</sup> janvier 2013

Les organisations professionnelles de la viande avaient été réunies en fin d'année 2011 par la DGAL pour leur présenter la finalisation du projet de réforme des redevances sanitaires d'abattage et de découpage, envisagée depuis plus de 2 ans. L'administration avait alors la volonté de l'appliquer en juillet 2012. Dans un courrier motivé, le SNIV-SNCP avait fait part de son désaccord et de la nécessité de reporter cette réforme. En effet, alors que la taxe d'abattage (équarissage) a été augmentée au 1<sup>er</sup> janvier 2012, cette révision aurait entraîné en plus des hausses allant jusqu'à 20 % de la redevance pour certaines espèces. De surcroît, la mise en place de cette réforme en milieu d'année aurait conduit à une gestion transitoire particulièrement complexe des éléments permettant une modulation des taux. Le gouvernement a finalement entendu les arguments des organisations professionnelles et la DGAL nous a confirmé le report de l'entrée en application de la nouvelle redevance au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## AG Interbev: le budget voté pour 2012

L'Assemblée générale d'Interbev réunie le 11 janvier a entériné les propositions concernant le budget des différentes sections de l'interprofession et ceci, sans hausse de la cotisation interprofessionnelle. Certaines organisations proposaient en effet une hausse du taux sur le bœuf et le veau mais le SNIV-SNCP s'y est opposé en raison des difficultés économiques à tous les niveaux de la filière et de la nécessité d'avoir une interprofession exemplaire en matière de rigueur de gestion. Finalement, la cotisation (CVO) a été reconduite à l'identique pour 3 ans permettant de projeter un budget de 35 M€ dont 31 % (soit 11 M€) sont affectés à la communication et 17 % aux comités régionaux (soit 6 M€). A noter qu'un consensus a été trouvé pour rééquilibrer la cotisation prélevée sur les animaux d'élevage exportés (brouards et reproducteurs) qui passe de 1,70 à 2,20 €/tête, et pour créer une cotisation sur les bovins vivants de boucherie exportés au taux de 4,70 €/tête.

## Date de production des viandes : clarification de la Commission

Le règlement UE 16/2012 clarifie la notion de « date de production » en insérant dans le règlement 853/2004 le fait que cette notion correspond, notamment, à la *date d'abattage* dans le cas des carcasses entières, des demi-carcasses et des quartiers et à la *date de transformation*, découpe, hachage ou préparation, selon le cas, pour toute autre denrée alimentaire d'origine animale. L'étiquetage doit, dès lors, comprendre la date de production et la date de congélation si elle est différente de la date de production. Enfin, lorsqu'une denrée alimentaire est fabriquée à partir d'un lot de matières premières ayant des dates de production et de congélation différentes, les dates les plus anciennes de production et/ou de congélation, selon le cas, doivent être fournies. Faisant partie des modifications liées à la traçabilité (Lettre Qualité SNIV-SNCP 2011-19), cette mesure s'applique à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

## Efficacité énergétique : Programme d'actions pour l'efficacité des entreprises

Nathalie Kosciusko-Morizet a annoncé le 16 décembre le [programme d'actions](#) concluant la table-ronde sur l'efficacité énergétique lancée au printemps. Ce plan doit compléter un Grenelle de l'environnement jugé insuffisant en termes d'économies d'énergie. Onze des 27 mesures concernent le secteur industriel. Il est notamment prévu de prêter 100 M€ au taux bonifié de 2% (distribué par OSEO) pour aider les entreprises de moins de 50 salariés à réaliser des travaux d'économie d'énergie. Les dossiers pourront être déposés dès février 2012.

## Emploi : colloque d'Observia sur les nouveaux enjeux 2012-2014

Les industries alimentaires disposent de nombreux atouts et représentent un réservoir important d'emplois. Néanmoins elles doivent faire face à des évolutions de taille : l'amélioration des niveaux de qualification, une concurrence plus offensive, le remplacement de nombreux salariés qui partiront à la retraite d'ici une dizaine d'années, la diversité, l'attractivité des métiers auprès des jeunes, etc... Autant de sujets qui nécessitent de préparer activement l'avenir. Pour aider les entreprises à réfléchir à ces enjeux, Observia, l'observatoire des métiers du secteur alimentaire propose une « Matinale » le 19 janvier de 9h à 13h dans les locaux d'AG2R La Mondiale, 26 rue de Montholon à Paris 9<sup>ème</sup>.

Informations auprès de Caroline Cohen, responsable de projets Observia (01 43 18 45 11 ou [ccohen@observia-metiers.fr](mailto:ccohen@observia-metiers.fr)).